L'Autorité rend son avis sur le fonctionnement concurrentiel du secteur du cloud

Publié le 29 juin 2023

Informatique en nuage (« *cloud* ») : L'Autorité de la concurrence rend son avis sur le fonctionnement concurrentiel du secteur du *cloud*

Le 27 janvier 2022, l'Autorité de la concurrence annonçait s'être saisie d'office pour avis sur le fonctionnement concurrentiel du secteur de l'informatique en nuage, le « *cloud* ». Après avoir publié un document intermédiaire durant l'été 2022 et consulté l'ensemble des parties prenantes, l'Autorité rend aujourd'hui son avis final.

Le *cloud* constitue une des évolutions technologiques au cœur de la numérisation de l'économie. Il est source de gains de productivité pour les entreprises et de création de valeur pour l'économie.

Dans cet avis, l'Autorité se concentre particulièrement sur les couches du *cloud* relatives aux services d'infrastructure (IaaS, « *Infrastructure-as-a-Service* ») et aux services de plateforme (PaaS, « *Platform-as-a-Service* ») pour la clientèle professionnelle. Des développements portent également sur l'ensemble de la chaîne de valeur du *cloud* dont notamment les couches relatives aux services de logiciels (SaaS, « *Software-as-a-service* ») lorsque cela est pertinent pour l'analyse concurrentielle. Le secteur est dominé par trois grands acteurs, nommés « *hyperscalers* », que sont Amazon Web Services (AWS), Google Cloud Platform et Microsoft Azure. Ils représentent, en 2021, 80 % de la croissance des dépenses en infrastructures et applications de services c*loud* public en France. Amazon et Microsoft, ont capté respectivement 46 % et 17 % des revenus des services IaaS et PaaS. Ces *hyperscalers* sont par leur force de frappe financière, et leurs écosystèmes de services numériques en mesure de pouvoir entraver le

développement de la concurrence.

L'Autorité propose une grille d'analyse présentant de possibles marchés pertinents dans le secteur du *cloud* et analyse différentes pratiques mises en œuvre ou susceptibles d'être mises en œuvre dans ce secteur qui pourraient restreindre la concurrence. Certains risques affectent globalement la concurrence dans le secteur : c'est le cas par exemple des crédits *cloud* ou des frais de sortie (« *egress fees* »). D'autres s'inscrivent dans des scénarios spécifiques, avec des risques pour les entreprises lors de leur primo-migration vers le *cloud*, lorsqu'elles développent directement leurs systèmes informatiques à partir du *cloud* et en cas de migration d'un fournisseur de services *cloud* vers un autre. L'Autorité examine aussi les risques liés aux freins à l'expansion des concurrents des *hyperscalers*.

Pour faire face à ces risques, l'Autorité rappelle qu'elle dispose d'un certain nombre d'outils efficaces et rapides pour protéger la concurrence au titre du droit de l'abus de position dominante, du droit des ententes, de l'abus de dépendance économique et du contrôle des concentrations. Le droit des pratiques restrictives de concurrence peut également constituer une réponse adaptée à certaines situations.

L'Autorité identifie par ailleurs des défaillances de marché susceptibles d'être appréhendées par les règlementations en cours de discussion tels que la proposition européenne de règlement sur les données (« *Data Act* ») ou le projet de loi du Gouvernement visant à sécuriser et réguler l'espace numérique.

Pour finir, l'Autorité constate qu'à l'avenir, plusieurs évolutions auront potentiellement un impact sur le fonctionnement concurrentiel du secteur. On peut notamment mentionner les grands modèles de langages (« LLM » comme ChatGPT), le calcul à la périphérie de réseau (« *edge computing* »), le jeu en ligne (« *cloud gaming* »), les enjeux de cybersécurité ou l'importance croissante de l'empreinte environnementale. Les autorités de concurrence devront être vigilantes à ce que les acteurs déjà établis n'entravent pas le développement de plus petits ou de nouveaux acteurs à partir de ces technologies.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 29 JUIN 2023

Informatique en nuage (« cloud ») : L'Autorité de la concurrence rend son avis sur le fonctionnement concurrentiel du secteur du cloud

Lire le communiqué